BAC DE SES · SESSION 2026

EC3 · Raisonnement sur dossier documentaire

Métropole | Jour 2 | 26-SESJ2ME1 | Structure sociale

Vous montrerez que le revenu et le diplôme ne sont pas les seuls facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social.



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Rédige une introduction, un développement en plusieurs parties, puis une conclusion.
- Rédige chaque partie avec la méthode AEI : Affirmation, Explication, Illustration.
- Utilise tous les documents, en combinant tes connaissances et les données des documents.
- Fais attention à ce que chaque partie réponde explicitement à la question posée, pour éviter le hors-sujet.
- Temps conseillé : environ 2 h à 2 h 30.



Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10 points)*

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le revenu et le diplôme ne sont pas les seuls facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social.

DOCUMENT 1

Écarts de salaires selon le sexe et le niveau de rémunération
(salaires nets mensuels en euros du secteur privé en équivalent temps plein)

	Ensemble	Hommes	Femmes
10% des salariés gagnent moins de…	1512	1539	1487
20%...	1671	1716	1622
30%...	1871	1881	1751
40%...	1988	2062	1896
50%...	2183	2275	2069
60%...	2432	2544	2285
70%...	2769	2909	2583
80%...	3281	3475	3025
10% des salariés gagnent plus de...	4302	4607	3875
5%...	5562	6017	4903
1%...	10222	11431	8392
Rapport entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins bien payés	2,8	3,0	2,6
Écart entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins bien payés (en euros)	2790	3068	2388
Rapport entre le 1% le mieux payé et les 10% les moins bien payés	6,98	7,4	5,6
Écart entre le 1% le mieux payé et les 10% les moins bien payés (en euros)	8710	9892	6905

Lecture : les 10% des salariés les moins bien payés perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1512 euros, en équivalent temps plein.

Source : d'après l'INSEE, *INSEE Références,* 2023.

DOCUMENT 2 :

Dans l'ensemble, l'élévation du niveau de formation entraîne l'amélioration des débouchés sur le marché du travail et l'augmentation de la rémunération. Conjuguée à d'autres retombées sociales, la perspective de percevoir une rémunération plus élevée et de la voir de surcroît augmenter au fil du temps est un aiguillon[1] important qui incite à poursuivre ses études. L'avantage salarial associé à des niveaux de formation plus élevés peut toutefois varier selon l'âge, la filière et le domaine d'études. Le temps de travail est, au-delà du niveau de formation, un autre facteur déterminant de la rémunération (les travailleurs à temps partiel gagnent moins non seulement en valeur absolue, mais également en valeur relative). Les plus qualifiés qui travaillent plus sont plus susceptibles de gagner davantage. Toutefois, la rémunération varie toujours selon le sexe indépendamment de l'âge, du niveau de formation et de la filière dans tous les pays. D'autres facteurs interviennent dans la rémunération et contribuent aux différences dans la répartition des travailleurs entre les catégories de rémunération : la demande de compétences sur le marché du travail, l'offre de main-d'œuvre aux divers niveaux de formation, la législation sur le salaire minimum et le droit du travail et les structures et les usages professionnels (dont la puissance des syndicats, le champ d'application des conventions collectives et la qualité des conditions de travail).

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2023.

1 : Aiguillon : un stimulant, un encouragement.

DOCUMENT 3

Répartition des ménages par statut d'occupation selon la composition du ménage au 1er janvier 2020 en %

Composition du ménage	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire	Logé gratuitement	Ensemble
Personne seule	45,4	51,8	2,8	100,0
Couple sans enfant	74,6	24,0	1,4	100,0
Couple avec enfants	67,8	30,4	1,8	100,0
Famille monoparentale	37,9	60,2	2,0	100,0
Autre type de ménage	31,8	64,4	3,7	100,0
Ensemble	57,6	40,2	2,1	100,0

Lecture : Au 1er janvier 2020, 45,4% des ménages constitués d'une personne seule sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, *Recensement de la population*, 2020.